
RESUME DE LA REUNION DU 16/03/22 A LA MAIRIE DE POMBLIERES

Présents :

Jérôme DUPRAZ	Service du Département
Rémi MAGDINIER	Société Economie Alpestre
Aimé ROMANET	Groupe Pastoral des 2 Jumeaux
Patrice DESCHAMPS	Groupe Pastoral de Montagny
Isabelle VIBERT	GAEC La Ferme de Montfort
Pierre Vincent VIBERT	GAEC La Ferme de Montfort
Gilles VIVET	Président de l'AFP
Gérard DESCHAMPS BERGER	Secrétaire de l'AFP

Gilles VIVET présente la réunion qui a pour but d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour valoriser l'alpage.

Jérôme DUPRAZ annonce que les travaux prévus par l'AFP à savoir gyrobroyage des genévriers, rhododendrons et myrtilliers n'apporte pas de garantie de repousse de l'herbe et que cet enjeu n'est pas à la hauteur de l'investissement.
Ce travail peut se faire par les chèvres à la place de machines de gyrobroyage.

La discussion porte sur le parcage éventuel de moutons mais leur nombre ferait perdre du fourrage pour les vaches et chèvres. Cette cohabitation semble impossible pour des raisons sanitaires.

Pierre Vincent VIBERT précise que les chèvres sont friandes de myrtilliers et arcosses et que les endroits où elles ont pâture depuis 5 ans sont propres et que l'herbe commence à prendre le dessus.

Pour une raison de pérennité de l'estive des chèvres, est évoqué l'intégration du GAEC La ferme de Montfort dans les 2 groupements pastoraux.
L'AFP n'intervient pas dans ce montage qui est un accord entre les 3 parties.

Aimé ROMANET fait part de la distance importante que parcourt les vaches pour rejoindre la centrale de traite. Cette distance fatigue les bêtes et diminue leur production de lait.
Une piste desservant le milieu de l'alpage serait bienvenue.

Patrice DESCHAMPS pense que cette piste devrait relier l'alpage de l'Arménaz.

Après discussions il s'avère que la priorité à donner par l'AFP pour valoriser l'alpage est la création de cette piste.

Pour le tracé obligation de contacter un hydrologue pour tenir compte des nombreuses zones de captages et voir sur place en fonction du relief.
Etude à réaliser en 2022.

Jérôme DUPRAZ pense que l'on pourra présenter ce projet pour demande de subventions en 2023 en sachant qu'il ne sera financé qu'à hauteur de 60 %.

La séance est levée à 17 H.